

OBJET

**TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE FEUX DE SIGNALISATION TRICOLORE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER DES MARCHES**

La Commune compte aujourd'hui près de cent dix carrefours équipés de feux tricolores répartis principalement sur les axes suivants (TCSP, Front-de-Mer, Rocade Sud, Boucle hyper centre, Boulevard sud...).

Ces équipements de signalisation sont constamment exposés à de nombreux risques (intempéries, accidents de circulation, actes de vandalisme, etc...) et font l'objet de dysfonctionnements, ou de pannes électriques imprévisibles.

Afin d'assurer efficacement et en urgence la maintenance des installations en appui des interventions réalisées par les services municipaux, et considérant que le rythme et l'étendue des prestations à réaliser ne peuvent être fixés dans le cadre du marché, la Commune a choisi de recourir depuis plusieurs années déjà à la procédure du marché à bons de commande.

Celui actuellement en cours arrive à expiration en décembre 2000. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation.

Je vous demande donc :

- d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques municipaux (Service Electricité) ;
- d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :
- procédure d'appel d'offre ouvert (Article 296 à Article 298 du Code des Marchés Publics),
- marché à bons de commande (Article 273 du Code des Marchés Publics),
- durée initiale d'un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à la limite de trois ans,

RAPPORT N° 00/6-75

- montant annuel du marché : 400 000 F minimum / 800 000 F maximum,
- crédit inscrits aux Chapitre 23 - Article 2315 ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- de m'autoriser à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/6-75
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE FEUX DE SIGNALISATION TRICOLORE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-75 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ZANEGUY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'opération de maintenance des installations de feux de signalisation tricolore, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques municipaux (Service Electricité).

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation et les caractéristiques du marché tels qu'exposés au texte du Rapport.

DELIBERATION N° 00/6-75

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise la signature du (des) marché(s) par le Maire ou son Délégué.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

